

## Protocole de Madrid concernant l'enregistrement international des marques

### Modification des montants de la taxe individuelle : Ouzbékistan

1. Conformément à la règle 35.2)d) du règlement d'exécution du Protocole de Madrid, le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a établi de nouveaux montants, en francs suisses, de la taxe individuelle qui doit être payée lorsque l'Ouzbékistan est désigné dans une demande internationale, dans le cadre d'une désignation postérieure à un enregistrement international et à l'égard du renouvellement d'un enregistrement international dans lequel l'Ouzbékistan a été désigné.

2. À compter du 12 avril 2026, les montants de la taxe individuelle pour l'Ouzbékistan seront les suivants :

RUBRIQUES		Montants (en francs suisses)	
		jusqu'au 11 avril 2026	à compter du 12 avril 2026
Demande ou désignation postérieure	– pour une classe de produits ou services	272	<b>245</b>
	– pour chaque classe supplémentaire	111	<b>100</b>
	<i>Lorsque la marque est une marque collective :</i>		
	– pour une classe de produits ou services	408	<b>368</b>
	– pour chaque classe supplémentaire	68	<b>61</b>

RUBRIQUES		Montants (en francs suisses)	
		jusqu'au 11 avril 2026	à compter du 12 avril 2026
Renouvellement	– pour une classe de produits ou services	136	<b>123</b>
	– pour chaque classe supplémentaire	91	<b>82</b>
	<i>Lorsque la marque est une marque collective :</i>		
	– pour une classe de produits ou services	272	<b>245</b>
	– pour chaque classe supplémentaire	45	<b>41</b>

3. Ces nouveaux montants devront être payés lorsque l'Ouzbékistan

a) est désigné dans une demande internationale reçue par l'Office d'origine le 12 avril 2026 ou après cette date; ou

b) fait l'objet d'une désignation postérieure reçue par l'Office de la partie contractante du titulaire ou présentée directement au Bureau international de l'OMPI à cette date ou à une date ultérieure; ou

c) a été désigné dans un enregistrement international renouvelé à cette date ou à une date ultérieure.

Le 12 mars 2026